

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN  
CADASTRAL (DGIFP)Commune : 074123  
Faverches-Seythenex

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....Section : 270 C3  
Feuille(s) : 03  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/1999CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susmentionnés (3) a été établi (1) :

A-D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

B-En conformité d'un piétement : .....  
effectué sur le terrain;C-D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/10/2024 par M FOUGEROUSSÉ  
géomètre à FAVERGES-SEYTHENEXLes propriétaires déclarent avoir pris connaissance  
des informations portées au dos de la chemise 6463

A FAVERGES-SEYTHENEX, le .....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par la SARL ARGEO  
FOUGEROUSSÉ Géomètre Expert  
à : FAVERGES-SEYTHENEXDate : 04/10/2024  
Signature : P.O. LANCELON

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piétement.

(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien reconnu du cadastre, etc. ....)

(3) Préciser les noms et qualités du dépositaire s'il est différent du propriétaire (merci de faire apparaître en caractères gras le nom et la qualité du dépositaire).

## Signatures

Monsieur THABUIS Jean-Pierre

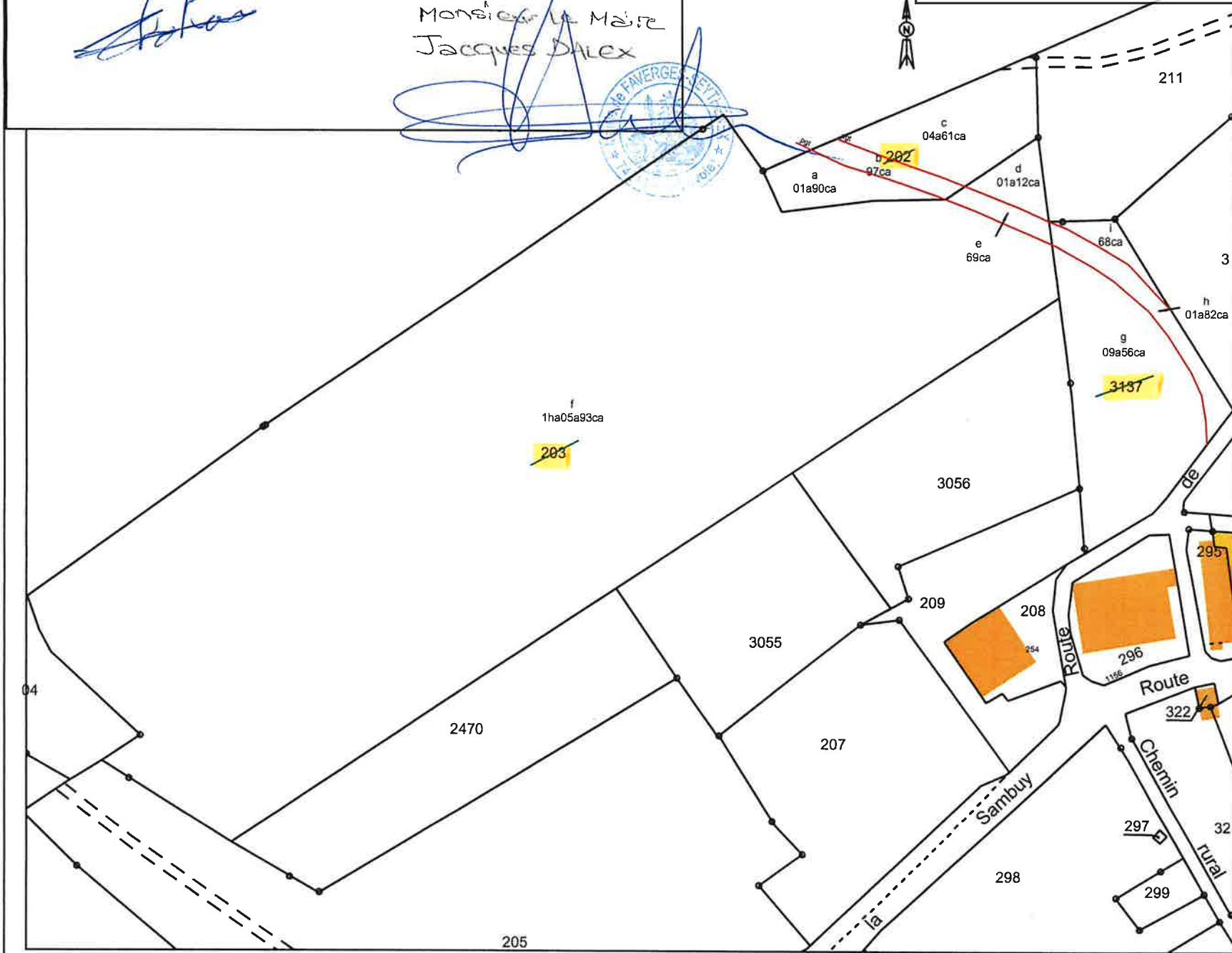
La CCSLA  
Commune de FAVERGES-SEYTHENEX  
Monsieur le Maire  
Jacques DALEX

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 074-200054138-20251217-D\_2025\_VIII\_164-DE



Commune : 074123  
Faverges-Seythenex

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

### D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : 270 C2  
Feuille(s) : 02  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/1999

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piétement : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/10/2024 par M. EUGEROUSSÉ, géomètre à FAVERGES-SEYTHENEX

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A FAVERGES-SEYTHENEX, le .....

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025 sur le document :

Publié le 29/12/2025

ID : 074-200054138-20251217-D\_2025\_VIII\_164-DE

GEOMETRE-EXPERT

Anciens Cabinets LANCEHON et BILLOUD  
"Les ARCADES" - 50 Place de l'ÉGLISE

FAVERGES  
Document dressé par la SARL ARGEON  
EUGEROUSSÉ Géomètre Expert  
à FAVERGES-SEYTHENEX.....

Date 07/10/2024

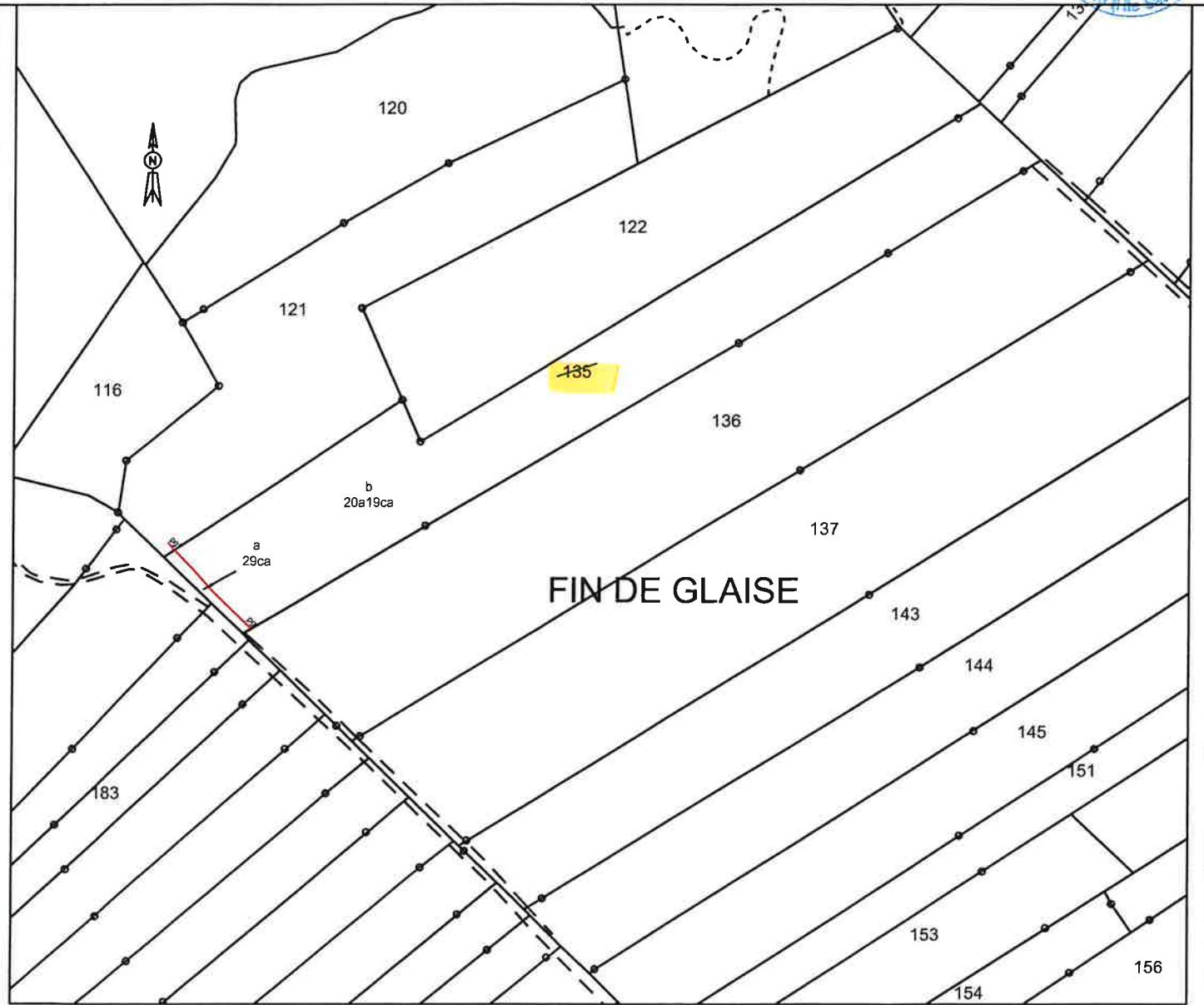
Signature : 

### Signatures

Monsieur THABUIS Jean-Pierre



La CCSLA  
Commune de FAVERGES-SEYTHENEX  
Monsieur le Maire  
Jacques DALEX



Commune : 074123  
Faverches-Seythenex

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

### D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D)

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 074-200054138-20251217-D\_2025\_VIII\_164-DE

Noméro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : 270 C2  
Feuille(s) : 02  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/1999

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/10/2024....par M EQUGEROUSSSE.....géomètre à FAVERGES-SEYTHENEX

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A FAVERGES-SEYTHENEX, le .....

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité propriétaire).

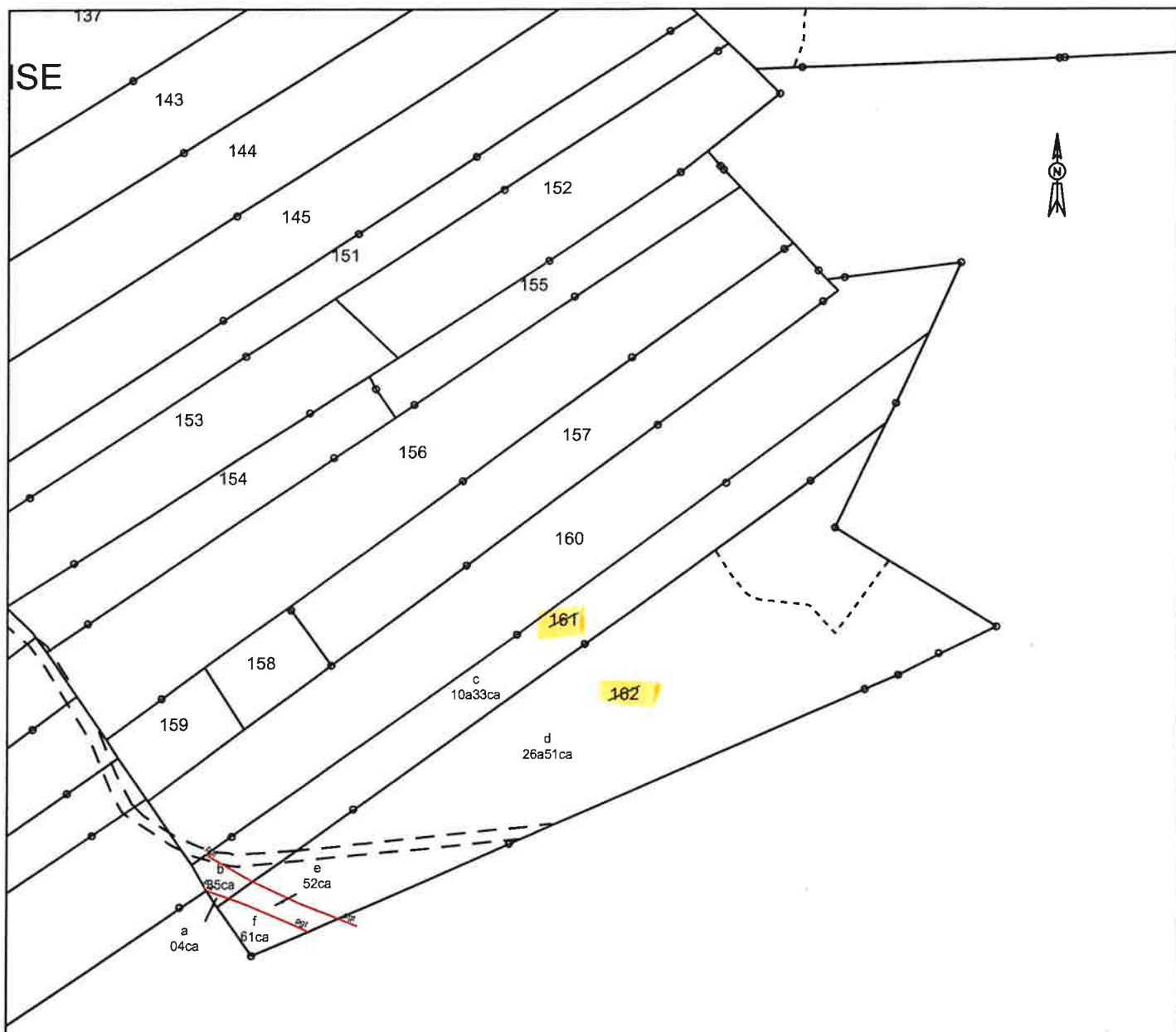
Document dressé par la SARL ARGEON

EQUGEROUSSSE Géomètre-Expert

à FAVERGES-SEYTHENEX 73 fr

Date 04/10/2024

Signature : P.O. LANCEON



#### Signatures

Monsieur THABUIS Jean-Pierre

La CECLE  
Commune de FAVERGES-SEYTHENEX  
Monsieur le Maire  
Jacques DALEX